

Les fièvres typhoïdes et paratyphoïdes sont causées par des bactéries appartenant au genre *Salmonella*, mais dont le réservoir est strictement humain. La fièvre typhoïde, causée par le sérotype Typhi est plus fréquente que les fièvres paratyphoïdes, liées aux sérotypes Paratyphi A, B ou C. La contamination résulte, le plus souvent de l'ingestion d'eau ou d'aliments ayant subi une contamination fécale d'origine humaine ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Ces fièvres sont endémiques dans les pays en développement à faible niveau d'hygiène (Asie, Afrique, Amérique du Sud) et sont rares, et majoritairement sporadiques, en France métropolitaine où la plupart des cas sont importés après un séjour en zone d'endémie dont Mayotte et la Guyane font partie. La fièvre typhoïde est une maladie endémique à Mayotte, avec environ une trentaine de cas en moyenne par an.

NOTIONS GÉNÉRALES

> **La période d'incubation** est de 1 à 3 semaines (le plus souvent de 8 à 14 jours).

> **La transmission** est possible tant que l'excrétion de la bactérie persiste dans les selles, généralement de la 1^{ère} semaine de la maladie et pendant toute la durée de la convalescence. Pour la fièvre typhoïde, environ 10 % des patients non traités continuent à être excréteurs pendant 3 mois après le début des symptômes et 2 à 5 % deviennent des porteurs chroniques avec persistance de *Salmonella* Typhi dans la vésicule biliaire.

Une particularité épidémiologique de ces infections est qu'il existe des porteurs sains de ces bactéries.

En effet, après guérison d'une fièvre typhoïde chronique 2 à 5% des individus continuent à héberger des *Salmonella* Typhi (*S. Typhi*) (essentiellement au niveau de la vésicule biliaire) qui sont excrétées épisodiquement dans les selles et qui peuvent être donc à l'origine de cas secondaires.

> **Les modes de transmission**

- **directe** : transmission féco-orale par ingestion des bactéries à partir de selles contaminées (mains sales) ;
- **indirecte** : par ingestion d'eau ou d'aliments consommés crus (légumes, fruits de mer...) et souillés par des selles de personnes infectées (égouts, systèmes d'évacuations d'eaux de pluie...)



SYMPTÔMES ET ÉVOLUTION

> **La fièvre typhoïde se traduit par :**

- une fièvre, souvent continue
- des maux de tête
- de l'anorexie
- de l'abattement ("tuphos")
- des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation
- une splénomégalie
- une bradycardie relative
- parfois une éruption cutanée maculaire sur le tronc ou l'abdomen
- une somnolence (voire une obnubilation).

> **Dans les formes bénignes**, l'état reste stationnaire pendant une quinzaine de jours puis la convalescence dure plusieurs semaines.

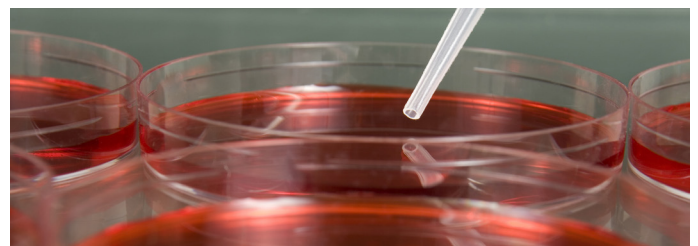
> **Dans les formes plus graves** où des complications peuvent survenir au niveau de l'intestin, du cœur ou du système nerveux, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

> **Le taux de mortalité est de 10% en l'absence de traitement antibiotique efficace** comparé à moins de 1% pour les autres formes de salmonellose.

DIAGNOSTIC

> **Le diagnostic** repose sur l'isolement de la bactérie responsable (*Salmonella* Typhi, *S. Paratyphi* A, B ou C) dans le sang, la moelle osseuse, les urines ou les selles.

> **La sérologie** (test de Widal) détectant des anticorps dirigés contre *Salmonella* Typhi a peu de valeur diagnostique et ne doit pas être réalisée dans ce but.



CONDUITE A TENIR DEVANT UN CAS DE FIEVRE TYPHOÏDE

> Signaler sans délai et par tout moyen approprié (appel, mail) le cas à la PVUS. La notification peut intervenir à distance :

 Plateforme de Veille
et d'Urgences sanitaires

 ARS

 Santé
publique
France

SIGNALER, ALERTER 24/24H

À LA RÉUNION	À MAYOTTE
 02 62 93 94 15	 02 69 61 83 20
 02 62 93 94 56	 02 62 31 69 76
 Envoyer un courriel	 Envoyer un courriel

[Télécharger le formulaire Cerfa N° 12213*02](#) 

> Mesures d'hygiène à mettre en place autour du cas :

- Rappel des règles d'hygiène : lavage des mains, nettoyage et désinfection des toilettes à l'eau javalisée.
- Rappel des règles d'hygiène alimentaire recommandées en zone d'endémie en évitant la consommation d'eau non potable et d'aliments crus ou mal lavés.
- Information du médecin du travail si personnel travaillant dans la restauration ou en collectivité.

> Eviction du malade :

- Eviction scolaire / arrêt de travail jusqu'à coproculture négative pour les cas fréquentant des collectivités ou ayant une activité professionnelle sensible (personne manipulant des denrées alimentaires, personnel travaillant dans une structure de soins, ou en contact avec des personnes à risque comme les enfants, les personnes vivant avec le VIH, et les personnes avec une hypochlorhydrie gastrique y compris d'origine médicamenteuse).
- Pas d'éviction des sujets contacts.

RECOMMANDATIONS VACCINALES

> Références :

- [Télécharger le calendrier vaccinal 2017](#)
- [Télécharger le BEH recommandations aux voyageurs 2017](#)

La vaccination contre la fièvre typhoïde est recommandée pour les voyageurs devant effectuer un séjour prolongé ou dans de mauvaises conditions dans des pays où l'hygiène est précaire et la maladie endémique, particulièrement dans le sous-continent indien et l'Asie du Sud-Est.

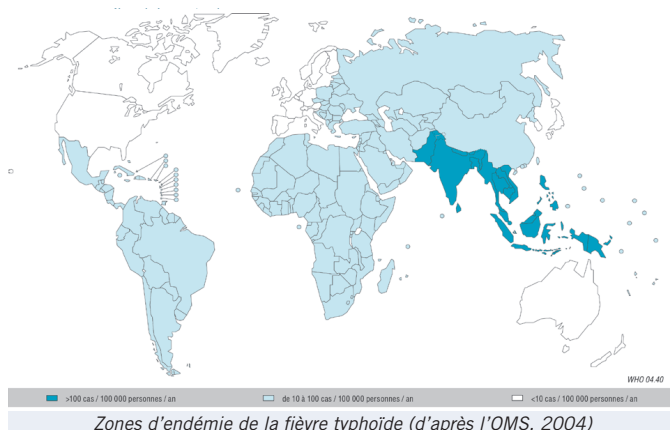
Ce vaccin n'assurant qu'une protection de 50 à 65%, il ne se substitue pas aux mesures de précaution vis-à-vis de l'eau et des aliments, ni au lavage des mains.

> Fièvre typhoïde - Schéma vaccinal

- Le vaccin peut être administré à partir de l'âge de 2 ans.
- Une injection, 15 jours avant le départ.
- Durée de protection : 3 ans.
- Les vaccins typhoïdiques disponibles en France sont composés d'un polysaccharide capsulaire de *S. Typhi*.

En milieu professionnel, la vaccination contre la typhoïde est obligatoire pour les personnels de laboratoire d'analyses de biologie médicale, visés par l'article L.3111-4 du CSP.

Cette obligation ne concerne que les personnels exposés au risque de contamination (soit essentiellement les personnes qui manipulent des selles).



Liens utiles

— Site internet de l'ARS Océan Indien :

<https://www.ocean-indien.ars.sante.fr/le-point-sur>

— Site internet de Santé Publique France :

<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-declaration-obligatoire/Fievres-typhoides-et-paratyphoides>